## Observations de Monsieur Thierry DEREUX Président de l'association France Nature Environnement Hauts de France reçues le 3 avril 2019 à 21h18 dans le cadre de l'enquête publique du projet de la société CIDEME à DOUCHY-LES-MINES

A l'attention du Commissaire Enquêteur Mr Kawecki

Monsieur

Bonsoir

En tant que responsable associatif, (France Nature Environnement Hauts de France) je tiens à confirmer mon opposition au projet présenté par la Société CIDEME.

Celle-ci demande une augmentation de capacité de l'UVE basé à Douchy-les-Mines portant de 90 000 à 120 000 tonnes le tonnage incinéré par cette Unité,

Ces déchets viendront pour 30.000 tonnes du département de l'Aisne ,d'ailleurs sans précision sur la nature même de ces déchets, complétant les 88.000 tnes du territoire du syndicat (Rapport d'activité de 2017)

Je tiens à rappeler que le PEDMA 59 voté en 2011 souligne que ces déchets doivent se trouver à proximité , or ceux-ci parcourront un minimum de 75 kms à l'aller, (soient au moins 150 kms AR) pour arriver à destination contrevenant cette volonté.

Je rajouterai que le PEDMA ne prévoit pas d'augmentation des capacités de traitement des UVE mais l'inverse. Ce plan donne la possibilité de proroger la durée de vie et non leur augmentation de capacité. Une Noria de camions supplémentaire entrainant un surcroit de circulation sur les autoroutes empruntées déjà saturées, accidentogènes et mortifères.

Au moment où la lutte contre le réchauffement climatique et des alertes de plus en plus graves, ce projet est un contre sens.

Des conséquences graves pour la santé humaine, production de particules fines, Co², usure des voies à charge des usagers etc.., je rejoins sur ce point l'avis de la MRAE comme la question sur la capacité à cette unité de gérer l'apport de cet apport considérable de déchets 1/3 du nominal cela entraine des risques considérables pour la maintenance du site.

De plus si le Siaved a engagé sur son territoire des efforts de prévention(idem dans le Pedma qui les encouragent) on ne peut que regretter l'afflux de ces déchets pour combler le déficit de prévention du département de l'Aisne, pour les Douchynois c'est désespérant.

Ainsi on transfert les déchets et la pollution Axonaise dans leur territoire c'est inadmissible vous le comprendrez,

Cette situation est aussi juridiquement fragile, le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets(PRPGD Hauts de France) est actuellement en période de consultation et on ne peut se prévaloir d'orientations qui permettraient l'acceptation de ces déchets tant qu'il n'est pas voté, cette situation ne peut profiter au Siaved/Cimede, car elle pose le problème des décisions à prendre après consultation des parties prenantes, administration, collectivités territoriales, entreprises , syndicats , associations ... Je n'imagine que vous donniez un avis favorable à ce dossier nuisible et bancale.

Mes salutations, monsieur le Commissaire Enquêteur, respectueuses.